



# Sylviculture<sup>S</sup> du Douglas

Philippe Riou Nivert  
Jacques Becquey  
Dominique Jay  
IDF/CNPF



# CARTE D'IDENTITE DU DOUGLAS

**FAMILLE** : Pinacées

**Genre** : Pseudotsuga

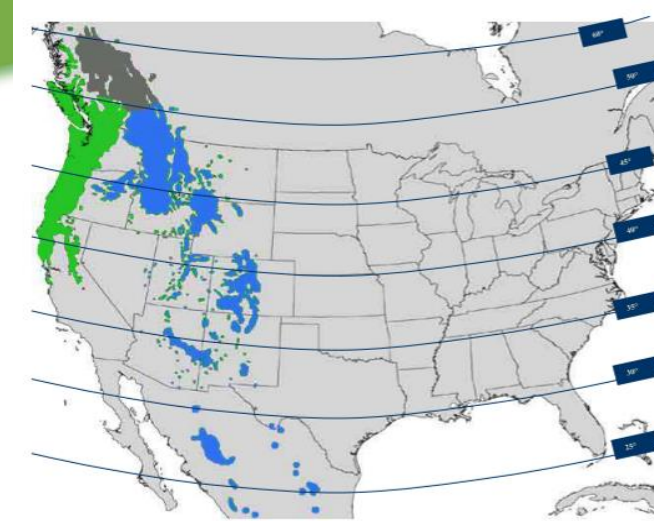
**Espèce** : menziesii (Mirb.) Franco

**Nom** : Douglas

« Pin d'Orégon »

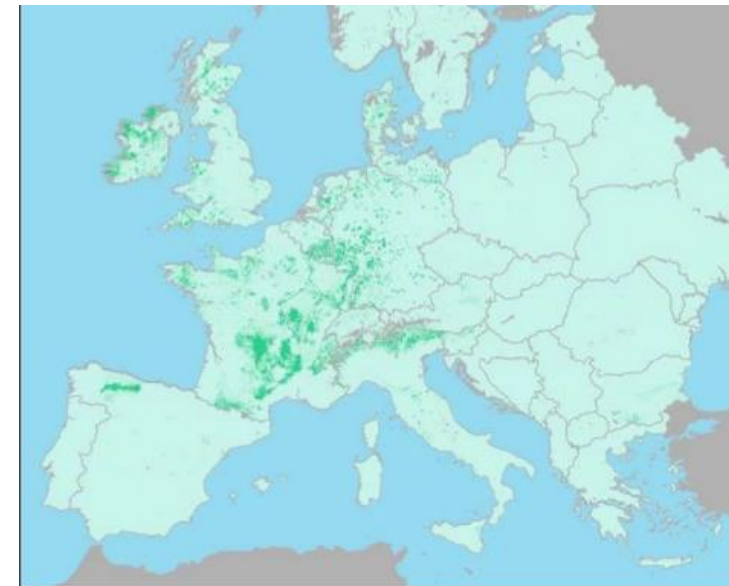


- **Aire naturelle très vaste** en Amérique du Nord (2 500 km de long): de la Californie à l'Alaska et de 0 à 1 700m d'altitude. Plusieurs races; nombreuses provenances



Aire naturelle (Little Jr, USGS, 1971)

- Introduction en Europe en 1827, en **France en 1842**. Présent surtout en France (et Allemagne)
- **Grand développement à partir des années 1960** (Massif central).  
Connaissances acquises progressivement (provenances, station, tempérament, bois, sylviculture...)
- Utilisation exclusivement du **douglas vert**. Grande importance des provenances en reboisement, **gros programme d'amélioration génétique** (6 vergers à graines)



Distribution en Europe (Brus *et al.*, 2011)

Le douglas est une essence phare de la forêt française. Il couvre 400 000 ha, c'est notre seconde essence de reboisement, présente à 84 % en forêt privée.

Les volumes sur pied sont en forte progression. Avec une qualité de bois unanimement reconnue et des usages très diversifiés, il est très prisé des utilisateurs et bénéficie d'une interprofession dynamique *via* l'association France douglas



# SylvicultureS





# LE DOUGLAS

## RECOMMANDATIONS SYLVICOLES EN VUE DE LA PRODUCTION DE BOIS D'ŒUVRE

Zoom sur  
les atouts  
et spécificités  
du Douglas

Exigences  
normatives  
du marché de  
la construction

Objectifs  
des pratiques  
sylvicoles  
recommandées

Il n'en résulte en aucun cas un schéma unique de production, mais simplement un certain nombre de recommandations.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Cas général : cibler un diamètre d'exploitabilité moyen (à 1,30m) de 50-55 cm dans le cadre d'une sylviculture permettant de minimiser l'impact de la branchaison et d'optimiser la proportion de duramen.

2. En complément, la production d'arbres de plus gros diamètres ne peut être envisagée qu'avec l'objectif d'accéder à des produits à plus forte valeur ajoutée (menuiserie, produits décoratifs). Dans ce cas, il conviendra de s'assurer que les arbres composant le peuplement soient de qualité satisfaisante (branches fines et horizontales, bonne rectitude,...) ou qu'ils aient bénéficié dans leur jeune âge (avant 20 ans) d'une opération d'élagage artificiel (sur une hauteur minimale de 6 m, pouvant idéalement être complétée par la suite sur une hauteur de 10-12 m). Ce schéma suppose l'adoption de révolutions longues (60 ans et plus) en vue de valoriser au mieux l'opération d'élagage.

## RECOMMANDATIONS

Selon le stade de développement de vos peuplements, les recommandations suivantes sont proposées :

1. Pour les peuplements ayant déjà atteint le diamètre d'exploitabilité cible moyen (50-55 cm à 1,30 m) - ou, a fortiori, qui l'ont dépassé - plus particulièrement pour ceux dont la qualité n'est pas satisfaisante au regard de la branchaison, de la forme... : **les récolter rapidement**, et ainsi éviter que ces défauts ne s'aggravent avec le temps.

2. Pour les peuplements d'âge intermédiaire (15-30 ans) : **adapter la sylviculture** (taux de prélèvement modérés, élimination en première et seconde éclaircies de tous les arbres mal conformés, y compris les dominants) de façon à maîtriser la grosseur des branches.

3. Pour les nouvelles plantations : **reboiser** avec des variétés forestières améliorées (VFA) à une densité optimale de 1500 tiges/ha voire plus. Ne pas descendre en dessous de 1200 tiges/ha.

NOTE : Ces recommandations n'ont pas vocation à remplacer les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicoles qui constituent le cadre officiel sur lequel s'appuie la politique forestière de l'État pour ce qui relève de la forêt privée, ni les Schémas d'Aménagement qui sont leur pendant pour la forêt publique.





# Démarche d'aide à la décision du sylviculteur

## 3 étapes

- **Connaître**: diagnostic
- **Décider**: choix d'un objectif de gestion
- **Agir**: mise en œuvre des itinéraires sylvicoles

